



LYSARC

Siège social : Centre hospitalier Lyon Sud – Bât 2D – 69495 PIERRE-BENITE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

LYSARC

Siège social : Centre hospitalier Lyon Sud – Bât 2D – 69495 PIERRE-BENITE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de l'Association LYSARC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LYSARC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 16 mai 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Rion



Jean-Yves PERROT

Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	3 203 000	744 365	2 458 635	2 527 586	68 951	2.73	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	401 813	272 110	129 703	170 696	40 993	24.02	
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	805 462	741 349	64 113	91 642	27 528	30.04	
	Autres immobilisations corporelles	900 574	845 860	54 714	74 430	19 716	26.49	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	Total II	5 310 849	2 603 683	2 707 166	2 864 354	157 188	5.49	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	7 423 677		7 423 677	5 563 350	1 860 327	33.44	
	Autres créances	4 360 635		4 360 635	5 170 467	809 832	15.66	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	66 132 456	204 598	65 927 858	59 623 884	6 303 974	10.57		
Disponibilités	12 530 313		12 530 313	20 039 224	7 508 911	37.47		
Charges constatées d'avance (3)	1 382 837		1 382 837	1 764 132	381 295	21.61		
	Total III	91 829 918	204 598	91 625 321	92 161 057	535 737	0.58	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	97 140 768	2 808 281	94 332 487	95 025 411	692 924	0.73	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	3 000 000		3 000 000			
	Report à nouveau	44 335 582		41 219 368	3 116 214	7.56	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 862 944		3 116 214	253 270	8.13	
Subventions d'investissement	193 614		251 586	57 972	23.04		
Provisions réglementées							
Total I	50 392 140		47 587 168	2 804 972	5.89		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	1 129 734		905 296	224 438	24.79	
	Total III	1 129 734		905 296	224 438	24.79	
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				109	109	100.00
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 434 108		10 320 267	1 886 159	18.28		
Dettes fiscales et sociales	3 048 090		2 403 274	644 816	26.83		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	855 889		1 954 914	1 099 025	56.22		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	30 472 526		31 854 383	1 381 857	4.34	
	Total IV	42 810 613		46 532 947	3 722 334	8.00	
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	94 332 487		95 025 411	692 924	0.73	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

42 810 613

46 532 947

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	136 750	18 681	155 431	22 575		132 856	588.51
Production vendue de services	2 276 300	22 538 470	24 814 770	25 541 120		726 350	2.84
Chiffre d'affaires NET	2 413 050	22 557 151	24 970 201	25 563 695		593 494	2.32
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			2 103 731	2 596 171		492 440	18.97
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			175 058	358 058		183 001	51.11
Autres produits			313	1 569 755		1 569 442	99.98
Total des Produits d'exploitation (I)			27 249 302	30 087 679		2 838 377	9.43
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 022 869	791 287		231 582	29.27
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			16 045 749	18 454 070		2 408 321	13.05
Impôts, taxes et versements assimilés			267 473	284 625		17 151	6.03
Salaires et traitements			8 191 059	7 447 160		743 898	9.99
Charges sociales			3 469 704	3 133 514		336 190	10.73
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			301 364	347 521		46 156	13.28
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			367 230	378 569		11 338	2.99
Autres charges			2 280	1 075		1 205	112.12
Total des Charges d'exploitation (II)			29 667 729	30 837 820		1 170 092	3.79
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 418 427	750 141		1 668 286	222.40
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

402

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 931 010		502 591		1 428 419	284.21
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	876		1 854		978	52.75
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 931 886		504 445		1 427 441	282.97
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	204 598				204 598	
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change	655		3 552		2 897	81.56
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	205 253		3 552		201 701	NS
2. Résultat financier (V-VI)	1 726 633		500 893		1 225 740	244.71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	691 793		249 248		442 545	177.55
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	72 972		167 390		94 417	56.41
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	72 972		167 390		94 417	56.41
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			402		402	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			402		402	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	72 972		166 988		94 016	56.30
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	3 481 765		3 198 474		283 291	8.86
Total des produits (I+III+V+VII)	29 254 161		30 759 514		1 505 353	4.89
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	26 391 217		27 643 300		1 252 083	4.53
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 862 944		3 116 214		253 270	8.13

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

IODA Expertise Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 94 332 487 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 27 249 302 Euros et dégagant un excédent de 2 862 944 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité du LYSARC s'est poursuivie pour l'avancement des études cliniques, biologiques, ancillaires, les études d'imagerie et histopathologiques du portefeuille de projets. L'exercice 2023 a permis de préparer l'autonomie de gestion afférente à l'Institut Carnot CALYM en vue de la transférer dans le cadre d'un apport partiel d'actif, au profit de l'association ADREP.

Le montant du Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2023 s'élève à 3.481.766 euros.

L'effectif moyen de l'exercice s'élève à 155.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au 1er janvier 2024 prend effet l'apport partiel d'actif opérant le transfert en pleine propriété et jouissance de l'actif et du passif relatif à la gestion de l'Institut Carnot CALYM.

Aucun autre fait significatif n'est à signaler depuis le 1er janvier 2024.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	3 487 813		265 335
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	811 089		
Installations générales agencements aménagements divers	23 228		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 072 564		27 175
TOTAL	1 906 882		27 175
TOTAL GENERAL	5 394 695		292 510

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	148 335		3 604 813	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 627	805 462	
Installations générales agencements aménagements divers		4 504	18 724	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		217 889	881 850	
TOTAL		228 020	1 706 036	
TOTAL GENERAL	148 335	228 020	5 310 849	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	789 531	226 944		1 016 475
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	719 447	27 528	5 627	741 349
Installations générales agencements aménagements divers	19 775	829	4 504	16 100
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 001 587	46 061	217 889	829 759
TOTAL	1 740 810	74 418	228 019	1 587 208
TOTAL GENERAL	2 530 341	301 362	228 019	2 603 683
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
				Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	226 944			
Instal.techniques matériel outillage indus.	27 528			
Instal.générales agenc.aménag.divers	829			
Matériel de bureau informatique mobilier	46 061			
TOTAL	74 418			
TOTAL GENERAL	301 362			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	165 009		6 624		158 386
Autres provisions pour risques et charges	740 287	367 230	136 169		971 348
TOTAL	905 296	367 230	142 793		1 129 734

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		204 598			204 598
TOTAL		204 598			204 598
TOTAL GENERAL	905 296	571 828	142 793		1 334 332
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		367 230	142 793		
financières		204 598			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	7 423 677	7 423 677	
Personnel et comptes rattachés	1 800	1 800	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 761	6 761	
Impôts sur les bénéficiaires	3 481 766	3 481 766	
Taxe sur la valeur ajoutée	467 234	467 234	
Divers état et autres collectivités publiques	105 233	105 233	
Débiteurs divers	297 840	297 840	
Charges constatées d'avance	1 382 837	1 382 837	
TOTAL	13 167 149	13 167 149	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 434 108	8 434 108		
Personnel et comptes rattachés	1 152 771	1 152 771		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	990 970	990 970		
Taxe sur la valeur ajoutée	582 047	582 047		
Autres impôts taxes et assimilés	322 302	322 302		
Autres dettes	855 889	855 889		
Produits constatés d'avance	30 472 526	30 472 526		
TOTAL	42 810 613	42 810 613		

Variation des fonds propres

Variation des Fonds associatifs :

En €	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation
- Report à nouveau	41.219.368	44.335.582	8 %
- Réserve "ELI"	3.000.000	3.000.000	N/A
- Résultat de l'exercice	3.116.214	2.862.944	- 8 %
- Subvention d'investissement	251.586	193.614	- 23 %
Total Fonds associatifs	47.587.168	50.392.140	6 %

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Frais de recherche appliquée et de développement

La société n'ayant pas opté pour la méthode de référence (C. com. art. R 123-186 et PCG art. 212-3), les frais de développement ont été comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques,	Linéaire	5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Opérations à long terme

Le chiffre d'affaires est constaté en fonction de l'avancement réel des dépenses par rapport à un budget qui est révisé chaque année. La marge est ainsi réajustée chaque année en fonction de la révision des budgets.

Selon les contrats, un produit constaté d'avance ou une facture à établir est constaté en fonction de la facturation effectuée à la date de clôture.

Les pertes probables sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

En application du principe de prudence, les contrats de capitalisation sont comptabilisés à leur valeur de clôture pour les fonds en euros et à leur coût historique pour les fonds en unité de compte.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	335 144
Autres créances	171 041
Disponibilités	90 904
Total	597 090

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 321 883
Dettes fiscales et sociales	1 731 438
Total	8 053 321

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 382 837
Total	1 382 837
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	30 472 526
Total	30 472 526

Les produits constatés d'avance concernent exclusivement des opérations à long terme.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi du 23 mai 2006 vise à la fois les cadres dirigeants au sens de l'article L.212-15-1 du Code du travail et les dirigeants de droit, que ces derniers soient salariés, bénévoles ou rémunérés en leur seule qualité de mandataire social.

Dans ce cadre, la rémunération brute des 3 plus hauts cadres dirigeants s'élève à 371.763 euros.

Effectif moyen

L'effectif moyen de l'exercice s'élève à 155 salariés.

Valorisation des contributions volontaires

L'association ne bénéficie pas de contributions volontaires significatives, ces dernières n'ont ainsi pas été chiffrées.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité légale de départ à la retraite, qui a été estimée à 292.326 euros au 31/12/2023.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.